ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Frais medicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 9125

Texte de la question

M Emile Zuccarelli appelle l'atteintion de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la prise en charge des traitements prescrits pour les enfants souffrant d'insuffisance respiratoire, consistant en seances de clapping. Cette technique de reeducation respiratoire par drainage bronchique est couramment prescrite par les medecins, et pratiquee par des kinesitherapeutes. Ceux-ci etablissent ces soins sur la base d'AMM 5. Or la caisse primaire centrale d'assurance maladie de Lyon ne prend en charge ces soins que sur celle d'AMM 2. Il apparait que la caisse primaire centrale d'assurance maladie de Montpellier, notamment, prend bien en charge ces soins sur la base d'AMM 5. Il lui demande, compte tenu de la disparite de prises en charge observee, quelle mesure il compte mettre en oeuvre pour imposer aux caisses d'assurance maladie la prise en charge totale de ces soins indispensables aux enfants souffrant d'insuffisance respiratoire, auxquels les populations socialement defavorisees ne peuvent avoir recours, faute de prise en charge adequate par les caisses d'assurance maladie.

Texte de la réponse

Reponse. - La reeducation des troubles respiratoires aigus n'est pas inscrite en tant que telle a la nomenclature. Les inscriptions actuelles relatives a la reeducation respiratoire correspondent soit a des affections chroniques, soit, en ce qui concerne le drainage postural bronchique, a des pathologies aigues pour lesquelles les techniques et la duree ne paraissent pas pouvoir s'appliquer dans le cas du traitement specifique chez le nourrisson ou le jeune enfant. Les services du controle medical ont accepte la prise en charge par assimilation de la reeducation des troubles respiratoires par drainage bronchique chez les jeunes enfants. En application des dispositions de l'arrete du 28 janvier 1986 modifie, il appartient a la commission permanente de la nomenclature generale des actes professionnels de faire des propositions au ministre charge de la securite sociale sur les actualisations de la nomenclature qui lui apparaissent souhaitables. La commission a d'ores et deja adopte des propositions de nouvelles cotations relatives aux actes de reeducation et de readaptation fonctionnelles et a designe un rapporteur pour traiter, notamment, les actes de reeducation respiratoire chez le jeune enfant.

Données clés

Auteur : M. Zuccarelli •mile
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9125
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 592